



Agence canadienne de développement
économique du Nord

Canadian Northern Economic
Development Agency

Communiqué de presse – Soutien accru pour les petites entreprises touchées par les feux de forêt aux Territoires du Nord-Ouest

Yellowknife, le 6 octobre 2023 – Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO), en partenariat avec l'Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor), apporte un soutien supplémentaire aux petites entreprises qui éprouvent des difficultés en raison des feux de forêt et des ordres d'évacuation. CanNor a versé 1 000 000 \$ pour aider le GTNO à fournir une aide aux entreprises, ce qui correspond au budget actuel du [Programme d'appui aux entrepreneurs et au développement économique \(PAEDE\)](#), en réponse aux défis auxquels les entreprises font face.

Dans le cadre d'une directive ministérielle relative au PAEDE, un financement d'urgence a déjà été accordé à de nombreuses entreprises ténis. En réponse à ce nouveau financement, et pour relever l'ensemble des défis auxquels les entreprises sont confrontées, la directive a été modifiée afin d'augmenter l'aide maximale disponible comme suit :

Yellowknife, Jean Marie River, Kakisa, Rae, Edzo, N'Dilo, Dettah et Wekweeti	10 000 \$
Fort Smith et Sambaa K'e	15 000
Hay River et K'at'odeeche	20 000
Collectivités qui n'ont pas fait l'objet d'un ordre d'évacuation*	3 000

Ces augmentations signifient que les entreprises peuvent bénéficier d'une aide bonifiée pour compenser les coûts admissibles engendrés par les évacuations dues aux feux de forêt. Qui plus est, la directive a élargi la liste des dépenses admissibles et le délai pendant lequel ces dépenses seront prises en compte. Elle prévoit désormais une période pouvant aller jusqu'à deux semaines après la levée de l'ordre d'évacuation, ce qui permet aux entreprises de se préparer de manière adéquate à la reprise de leurs activités. Les entreprises qui ont déjà bénéficié d'une aide pour faire face aux feux de forêt dans le cadre du PAEDE peuvent recevoir jusqu'à la limite d'aide pour leur région pourvu qu'elles continuent à répondre aux critères requis par le programme.

Ces modifications de la directive prennent effet immédiatement et restent en vigueur jusqu'au 31 mars 2024.

**L'aide de 3 000 \$ pour les collectivités qui n'ont pas fait l'objet d'un ordre d'évacuation vise à soutenir les entreprises qui ont dû assumer des coûts supplémentaires en raison de l'évacuation d'une autre collectivité.*

Citations

« Nous continuons à travailler en étroite collaboration avec nos partenaires territoriaux, municipaux et autochtones tout au long de cette saison de feux de forêt sans précédent afin de soutenir les entreprises et les collectivités touchées. Les petites entreprises sont au cœur des collectivités du Nord, et notre gouvernement continuera à les aider à se remettre sur pied et à faire croître l'économie des Territoires du Nord-Ouest. »

- **L'honorable Dan Vandal**, ministre des Affaires du Nord, ministre responsable de Développement économique Canada pour les Prairies et ministre responsable de CanNor du gouvernement du Canada

« Les TNO ont connu la pire saison de feux de forêt de leur histoire, avec des évacuations massives, des pertes matérielles et des dommages aux infrastructures essentielles. Les petites entreprises et les propriétaires d'entreprises ont également été durement touchés par ces feux, qui ont entraîné des pertes de revenus considérables et d'autres dépenses imprévues. CanNor a déjà apporté son soutien financier aux entreprises du Nord et continue de le faire aujourd'hui pour les aider à rebondir et à se remettre sur pied. »

- **Michael McLeod**, député fédéral des Territoires du Nord-Ouest

« Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le MITI demeurent déterminés à soutenir les petites entreprises tout au long du processus de rétablissement et à favoriser la croissance économique et la résilience dans la région.»

- **Caroline Wawzonek**, ministre de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Faits en bref

- Les demandes d'aide pour les dépenses remontant à mai 2023 sont admissibles, mais elles doivent être appuyées par des reçus ou des preuves équivalentes à des fins d'évaluation.
- Dans les cas où les demandeurs ont demandé et reçu une aide jusqu'à la limite précédente, ils seront admissibles à recevoir un financement jusqu'à la nouvelle limite, si les coûts sont justifiés par des reçus ou des preuves équivalentes.

Liens connexes

- [Programme d'appui aux entrepreneurs et au développement économique \(PAEDE\)](#)
- [Sécurité publique \(GTNO\)](#)

Les représentants des médias sont priés de s'adresser à :

Wesley Cook

Directeur adjoint des communications stratégiques

Ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

itcommunications@gov.nt.ca